



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

CPC

1 février 2026

PRÉSENTS :

Membres du conseil :

Aurélien Suardi, Laurent Schmitt, Alexis Mathieu, Amandine Debargue, Thierry Debargue, Frédérique Kayser

Adhérents :

Florian Ambs, Clémence Carpentier, François Carpentier, Dominique Chateau, Guillaume Chateau, Julien Chateau, Roland Dehlinger, Simon Lespagnol, Guy Lorrain, Marcel Lorrain, Lydie Mayonobe, Jean-Claude Paillet, Théo Pouseler, Jean-Marc Risse, Caroline Schuler, Robert Schuler, Gérard Vanderpotte

Personnalités :

M. François Carpentier, Maire de Cuvry

REPRÉSENTÉS :

Gabriel Phan Van Chu (Guillaume Chateau)

ORDRE DU JOUR

Membres votants :

Conformément aux statuts, cette assemblée étant une assemblée générale ordinaire, les 2/3 des membres présents ou représentés sont requis.

Présents : 23 Représentés : 1 Total : 24

Requis : 22

Début de la séance, 10 heures 30.

Introduction

par le président Aurélien Suardi.
Présentation des points de l'ordre du jour

Bilan Annuel

Présentation des grandes lignes de l'année 2025, 2ème année d'existence de l'association

Retour sur les évènements 2025

Présentation d'un diaporama par le secrétaire Alexis Mathieu retraçant les évènements marquants de 2025 :

Manifestations organisées,
tournois,
participation aux manifestations de la commune...

Bilan Financier 2024-2025

par le trésorier Laurent Schmitt

Présentation des comptes et de leurs évolutions.

Sophie Lespagnol et Thierry Debargue ont attesté que les comptes de l'exercice clos le 31/08/2025, tels que présentés par le trésorier, sont réguliers et sincères.

Le bilan se solde par un résultat positif de 1398,57€.

Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025-2026

Dominique Chateau et Sophie Lespagnol se proposent. Leurs candidatures sont validées à l'unanimité.

Prévisionnel financier 2025-2026

par le trésorier Laurent Schmitt

Présentation des estimations des comptes 2026

Approbation des bilans moraux, d'activités et financiers

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

Modification des statuts

Des modifications des statuts sont proposés pour :

- Anticiper et éviter une dissolution totale du CA en cas de démission du Président,
- Intégrer de nouveaux membres au Conseil d'Administration,
- Changer l'adresse du siège social,
- Contrôler l'évolution de l'association en établissant un quota de nouveaux licenciés par année

Article 3. Siège Social

Remplacement de :

Le siège social est fixé à :

12 impasse des roses 57420 CUVRY

Par :

Le siège social est fixé à:

**Plateau Sportif
Chemin de Champagne
57420 Cuvry**

Approbation des modifications de l'article 3

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

Article 7. Conditions d'adhésion

Ajout de :

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction.

Pour adhérer à l'association, il faut être présenté par au moins deux membres actifs de l'association et être admis par une délibération positive du conseil d'administration.

Le conseil d'Administration pourra refuser des adhésions, avec avis motivés aux intéressés.

Avant le début de chaque saison, le conseil d'administration se réunit pour établir un quota de nouveaux licenciés. Ce quota est présenté à l'assemblée générale suivante.

Approbation des modifications de l'article 7

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

Article 10. Conseil d'administration

Remplacement de :

En cas de vacance d'un des postes du Bureau (sauf pour le président) , un des membres du conseil est nommé pour assurer l'intérim jusqu'à la tenue d'une A.G. ordinaire laquelle sera amenée à élire le membre désirant occuper la fonction du poste vacant. Celui-ci sera élu pour la durée du mandat restant à effectuer jusqu'au renouvellement

complet. Si le poste vacant est celui de président(e), il faudra procéder à une tenue d'une A.G. extraordinaire dans le mois suivant la démission et effectuer une nouvelle élection, comme énoncé à l'article 7 des statuts, l'intérim étant assuré par le(la) trésorier(e) et le(la) secrétaire. En cas de démissions collectives du Bureau, un Bureau provisoire est constitué en attendant la tenue d'une A.G. extraordinaire, dans le mois qui suit les démissions.

Par :

En cas de vacance d'un des postes du Bureau, un des membres du conseil est élu lors d'une réunion du Conseil d'Administration qui devra avoir lieu dans les 15 jours suivants la vacance. Celui-ci sera élu pour la durée du mandat restant à effectuer jusqu'au renouvellement complet.

Si personne ne se présente pour reprendre un des postes vacants, il faudra procéder à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire dans le mois suivant la réunion du Conseil d'Administration et effectuer une nouvelle élection complète du Conseil d'Administration, comme énoncé à l'article 10 des statuts, l'intérim étant assuré par les membres restants du Bureau.

Une proposition pour mettre en place un poste de vice-président pour pallier à une vacance du poste de président a été évoquée. Cette proposition sera étudiée par le bureau et si acté, sera notifié dans les statuts suite à la prochaine Assemblée Générale.

Approbation des modifications de l'article 10

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

Article 10. Conseil d'administration

Ajout de :

En cours de mandat, si des sièges sont vacants au sein du Conseil d'Administration, celui-ci pourra nommé parmi les adhérents des personnes pour occuper ces sièges. Cette nomination se fait par un vote à la majorité pendant une réunion du Conseil d'Administration et est confirmée par un vote à la majorité lors de la prochaine Assemblée Générale. Ces personnes occuperont le poste pour la durée du mandat restant à effectuer jusqu'au renouvellement complet.

Approbation des modifications de l'article 10 (suite)

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

Subventions : État des lieux et utilisation (information)

Détails sur les subventions obtenues en 2025 et l'objet des dépenses de ces subventions

Information sur la demande effectuée et obtenue à la mairie de Cuvry pour 2026.

Un grand merci est adressé au conseil municipal de Cuvry pour ce soutien.

Convention Mairie/CPC (information)

Reconduction de la convention passée entre la mairie et le CPC pour l'utilisation du boulodrome et du local en 2026.

Les créneaux prioritaires sont le mercredi et vendredi de 16h à 20h et le dimanche de 15h à 20h.

Affiliation à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (FFPJP)

L'association souhaite s'affilier à la FFPJP. Cette affiliation permettra d'avoir accès aux tournois organisés par les autres clubs affiliés, de pouvoir demander certaines subventions et de pouvoir participer aux championnats organisés par la fédération.

Un échange sur les avantages et les différents contraintes de l'affiliation :

- licence et carte de membre
- organisation des tournois : ajustement avec le calendrier des tournois de la fédération pour ne pas entrer en concurrence avec un autre tournoi du secteur
- Nomination d'une personne pour la gestion de la partie « Affiliation - Compétition »

La décision est soumise au vote des adhérents

Approbation pour l'engagement des démarches en vue de l'affiliation

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

Affiliation – Modification des statuts

L'affiliation, à sa réalisation, entraînera une modification de l'article 5 des statuts qui deviendra

Article 5. Affiliation

L'association est affiliée à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, par l'intermédiaire du Comité Départemental duquel dépend le siège social de l'Association, ce dernier lui attribuant un numéro d'affiliation et s'engage à en respecter les statuts et règlements.

Cotisations 2026-2027

Les cotisations pour la saison 2026-2027 sont fixées à :

Cotisation annuelle association : 15€

+

Licence FFPJP (prix fédération) : entre 25 et 30 €

+

Cotisation charges et entretiens des locaux pour les extérieurs à Cuvry pour la Mairie : 20€

Approbation pour le montant des cotisations :

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

Modification de la Direction (Information)

Plusieurs mouvements dans la composition du conseil d'administration sont à notés :

Démission d'Alexis Mathieu du poste de secrétaire

Élection de Frédérique Kayser au poste de secrétaire

Démission de Caroline Schuler, Lydie Mayonobe et Robert Schuler du Conseil d'Administration

Démission à venir d'Aurélien Suardi du poste de Président

Projets 2025

- **Travaux et aménagement club house :**

Création d'un bar avec comptoir en palette, enduit et peinture des murs, installation électrique.

Prévu second week-end de mars (7/8)

Approbation des travaux

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

- *Préparation des terrains*

Nettoyage, ratisage, arrosage, nivelage des terrains

Prévoir 2 dimanches de Mars auxquels les adhérents participent pour les travaux.

Approbation

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

- *Organisations tournois 2026*

Organisation de deux tournois :

- Challenge Fabrice LORRAIN : avril 2026 à vocation « locale et loisir »
- Fête de la pétanque : septembre 2026 axé « clubs extérieurs »

Recherche Sponsors pour budget et lots

Recherche bénévoles pour aider à l'organisation

Approbation

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

- *Tournois extérieurs*

Si des adhérents ont envi de participer à des tournois extérieurs, il peuvent nous informer pour la constitution d'équipes et organiser les déplacements

Approbation

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

- *Tenue CPC*

Tenue "officielle" du CPC toujours d'actualité.

Pour les tournois, les manifestations ou tout autre événement organisé par le CPC ou auquel il participe.

Le prix du polo reste à 18€

Proposition de projet vestimentaire pour le haut (pull, veste, zip, doudoune sans manche...).

Approbation

0 contre – 0 abstention - approbation à l'unanimité

Présentation Projet Halle de Sport de la mairie (information)

Mr le maire nous présente un projet éventuel de création d'une halle de sport contenant 2 terrains de paddle et d'un boulodrome couvert de 10 pistes.

Questions et points divers

Pas de questions diverses.

La parole est laissée à M. le Maire pour clore cette assemblée Générale.

Il remercie vivement le club notamment pour son engagement dans les manifestations organisées par la commune et le félicite pour la qualité de la tenue de l'Assemblée Générale.

Fin de la séance : 11 heures 45

Le Président,
Aurélien SUARDI

La Secrétaire,
Frédérique Kayser

Le Trésorier,
Laurent SCHMITT